

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 MAI 2022

N°011

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 36	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 12 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli – 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT, Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme DENUX, M. LAREDJ, Mme BARDOU, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme PICHARD, Mme BERNARD, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme QUINTILLA-MENDRGRIS, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. BUSTOS, Mme LETAO, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, M. MOLHERAT, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. BIGOT, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE

EXCUSES : M. ARIAS donne pouvoir à M. ZORZETTO, M. AUDIER donne pouvoir à M. BES, M. LECINA donne pouvoir à M. BLASQUEZ, Mme GASC donne pouvoir à Mme CHESA, M. OUDDANE donne pouvoir à Mme DENUX, Mme TRIAY donne pouvoir à M. LAREDJ, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Dans un contexte d'augmentation des besoins en transfusions, l'Etablissement Français du Sang Occitanie et la ville de Carcassonne, souhaitent renouveler le statut de « partenaire du don de sang », afin de poursuivre le partenariat engagé depuis de nombreuses années entre nos deux institutions, entériné par la signature d'une première convention en 2019.

Afin de sensibiliser et d'inciter la population carcassonnaise à participer aux collectes organisées sur son territoire, la Ville de Carcassonne s'engage à :

- La pose temporaire de panneaux akylux (150cm x 60cm) sur les principaux axes de la ville, une semaine environ avant les collectes organisées sur l'agglomération ou les événements organisés sur le site. Les supports seront retirés dès la fin de l'événement. La pose et le retrait des panneaux sont pris en charge par l'EFS.
- Annoncer les événements organisés par l'EFS OCPM sur les panneaux d'affichage digitaux ainsi que sur le site Internet, les comptes sur les réseaux sociaux et le magazine de la Mairie.

- Promouvoir le don de sang auprès des nouveaux arrivants de Carcassonne notamment par l'insertion d'un tract de la Maison du don dans le sac shopping remis aux nouveaux arrivants lors des cérémonies d'accueil.
- Mettre à disposition des supports d'information sur le don de sang (fournis par l'EFS) sur les lieux d'accueil de la Mairie.
- Indiquer les coordonnées du site fixe sur le site Internet de la Ville dans la rubrique « mon quotidien – social santé – n° d'urgence et contacts – contacts locaux ».
- Participer aux manifestations telles que le rendez-vous des associations et le forum de l'enseignement supérieur, sous forme de stand de sensibilisation, distribution de tracts, ... à définir au cas par cas.
- Faciliter la prise de contact entre l'EFS et le réseau des associations de Carcassonne.
- Faciliter l'organisation de collectes de sang en mettant à disposition un local adapté – sous réserve de disponibilité – et en permettant l'accès aux véhicules de l'EFS pour l'installation et la désinstallation des collectes.
- Mettre à disposition du matériel (barrières vauban, accès électricité, tables, chaises...) nécessaires à l'organisation des collectes.
- Assurer la communication interne auprès de l'ensemble des agents municipaux sur tous supports (e-mailings, affichage, notes internes...)

La convention sera conclue pour une durée de 2 ans à compter de sa date de signature.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20220519-2193-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2022

Affichage : 24/05/2022